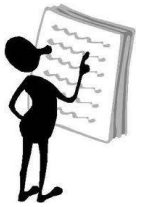


La Plateforme Jeunes (PFJ)

Procédure d'inscription 26/27

Procédure d'inscription*:

Semestres de Motivation (SeMo) et Préformation (Préfo)



***L'inscription à la Plateforme Jeunes ne garantit pas systématiquement une prise en charge dans une mesure**

- Afin de procéder à l'orientation la plus adéquate du/de la jeune vers une mesure transitoire, il est nécessaire de récolter certaines informations auprès (par exemple) :
 - des conseiller/-ère-s en orientation
 - des enseignant-e-s du cycle d'orientation
 - du réseau socio-éducatif des jeunes.

Il va de soi que toutes les données récoltées ne seront connues et traitées que par les membres de la Plateforme Jeunes. Elles seront utilisées avec respect et discrétion.

1. Procédure d'inscription :



- **Le/La jeune sans solution de formation professionnelle à la fin du Cycle d'Orientation (CO)**
 - Le/la jeune se rend chez son/sa conseiller/-ère en orientation qui lui remet le formulaire d'inscription, qui comprend également une formule de consentement du/de la représentant-e légal-e (p.3 du formulaire).
 - Il/Elle complète les questions le/la concernant (p.1 à 3 du formulaire).
 - Dès que le formulaire de base est signé par le/la représentant-e légal-e et le/la jeune, et dûment rempli par les acteurs/-trices du réseau socio-éducatif, le/la jeune prend connaissance des réponses.
 - Le/la jeune retourne les documents auprès de la Plateforme Jeunes, selon les délais ci-après.

- **Le/La jeune sans solution de formation et qui ne fréquente plus le Cycle d'Orientation**
 - Le/la jeune remplit les pages 1 à 3 du formulaire d'inscription.
 - Le/la jeune retourne les documents auprès de la Plateforme Jeunes, selon les délais ci-après.

2. Délais d'inscription et adresse d'envoi :



Délai d'inscription (sauf cas particuliers) :

- 19 juin 2026

Réponse envoyée au/à la candidat-e :

- Dès le courant du mois d'août 2026

Périodes d'entretiens individuels :

- A partir du 6 juillet 2026

A renvoyer à :

Plateforme Jeunes PFJ
Derrière-les-Remparts 5
1700 Fribourg

- Les inscriptions déposées hors-délai seront traitées par ordre chronologique de leur réception.
- La réponse sera envoyée au/à la jeune dès que possible après réception de l'inscription.
- L'entrée éventuelle en mesure transitoire se fera en fonction des places effectivement disponibles.

3. Répartition des jeunes et entrée dans une mesure



- Après réception des dossiers, la Plateforme Jeunes :
 - procède à une première analyse des dossiers d'inscription,
 - convoque, dans certaines situations, le/la jeune pour un entretien.
 - Les entrées en mesure sont réparties sur le courant de l'année scolaire.

- Le/la jeune doit informer la Plateforme Jeunes :
 - s'il/elle a trouvé une solution, ou si sa solution en attente a débouché ou non sur une solution. Sans cela, son dossier est clos après quelques semaines.

- Entrées en SeMo/Préfo :
 - Les entrées se feront de manière progressive tout au long de l'année. Il peut y avoir des changements suivant l'évolution de la situation.
 - C'est la mesure SeMo/Préfo qui gère l'entrée en mesure, et non la Plateforme Jeunes. Elle ne pourra donc pas donner d'information quant au début du/de la jeune en mesure.
 - Il est important que le/la jeune continue sa recherche de formation.
 - Il se peut également que la Plateforme Jeunes propose une entrée dans une mesure autre que SeMo/Préfo, en fonction de la situation et besoin du/de la jeune

4. Précisions :



- Les mesures transitoires susmentionnées (SeMo) sont des mesures du marché du travail prescrites par la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI).
- Les jeunes devront s'inscrire au chômage uniquement sur demande du prestataire de formation !

5. Renseignements : www.fr.ch/pfj



Plateforme Jeunes :

- Permanence téléphonique :
 - 08.00-11.30 (lu; ma; je)
 - 026 305 28 66

- E-mail :

- pfj@eduf.fr

- Adresse :

Plateforme Jeunes PFJ
Derrière-les-Remparts 5
1700 Fribourg

Site internet et FAQ :

www.fr.ch/pfj

